



GEPETO

Quelle collaboration du CCR Nord ouest ?

- **Rappel du projet**

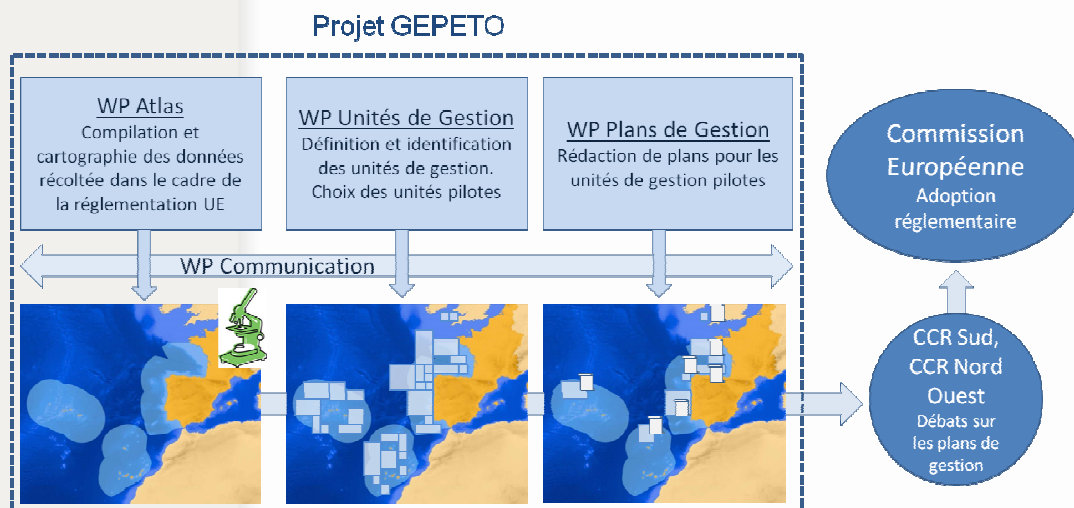
Aire de travail

Le projet couvre la zone de compétence du CCR Sud, élargie à la Mer Celtique (zone CIEM VIIg)

Objectifs

1. Sur plusieurs cas d'étude pilotes, élaborer des **propositions de gestion des pêches à long-terme**, qui seront transmises à la Commission.
2. Mutualiser les connaissances des scientifiques et des professionnels pour **parvenir à une compréhension commune de la gestion des pêches** (via la création d'un atlas).
3. Permettre aux professionnels de la pêche d'être **force de proposition** sur l'avenir de leur profession. Le fort degré de participation du secteur est la clé de réussite du projet.
4. Proposer une méthode de gestion des pêches à des **échelles géographiques pertinentes**, adaptées à la spécificité des contextes régionaux et au caractère souvent multispécifique des pêcheries.
5. Renforcer les **capacités d'expertise** des CCR, afin qu'ils jouent pleinement leur rôle d'organisme consultatif auprès de la Commission Européenne.

Activités prévues



Attention: les unités de gestion identifiées dans le schéma ont été sélectionnées à titre d'exemple et ne préjugent pas du résultat final.



Un **atlas** des pêches pour l'ensemble de la zone du projet sera conçu pour mettre à disposition les données de pêche façon spatialisée. L'atlas compilera les données récoltées dans le cadre de la réglementation européenne (règlement CE 199/2008 sur la collecte des données). Les administrations française, portugaise et espagnole se sont d'ores et déjà engagées à mettre à disposition ces données. (Work Package « Atlas »)

Sur la base de cette nouvelle cartographie, on pourra identifier les principales **unités de gestion** sur la zone. (Work Package « Unités de gestion »)

On sélectionnera des cas pilotes pour lesquels on élaborera – via une plateforme de gouvernance associant le secteur professionnel, les scientifiques et les ONG – des propositions de **scenarios de gestion à long terme**. (Work Package « Plans de gestion »)

Ces propositions seront soumises aux CCR, qui en débattront pour finalement les soumettre à la Commission Européenne, en vue de leur adoption réglementaire.

- **Intégrer la démarche du CCR des eaux occidentales septentrionales dans le projet GEPETO**

Les deux démarches pourront faire l'objet d'un projet commun, et prétendre ensemble au financement du fonds FEDER, dans le cadre du prochain appel d'offre du programme INTERREG IVB « Espace Atlantique ».

- **Faire de la Mer Celtique (zone CIEM VIIg) une cinquième zone de travail du projet GEPETO**

Pour préserver l'équilibre géographique du travail réalisé dans le cadre de GEPETO, le projet a été divisé en 4 zones de travail (Golfe de Gascogne, Portugal et Golfe de Cadix, Côte Nord Espagnole, Régions Insulaires).

Dans le cadre d'une collaboration du CCR pour les eaux occidentales septentrionales, la Mer Celtique pourrait être considérée comme une cinquième zone de travail. Un travail comparable à celui effectué dans les 4 autres zones (mais adapté aux problématiques propres à la Mer Celtique) pourrait être mis en œuvre en Mer Celtique.

- **Type de partenariat**

Le **Marine Institute** intégrerait le partenariat de GEPETO. Au même titre que les autres partenaires scientifiques, il pourrait alors prétendre à un financement FEDER à hauteur de 65% de son budget (soit env. 150 000€).

Pour des raisons administratives et de simplification, le **CCR pour les eaux occidentales septentrionales** aurait le statut de partenaire associé.



- **Organisation du partenariat**

Le CCR pour les eaux occidentales septentrionales continuerait à travailler sur la Mer Celtique dans le cadre de son groupe de travail *ad hoc*. Le Marine Institute disposerait du financement nécessaire pour enrichir ce travail.

Des membres du CCR des eaux occidentales septentrionales seraient invités à participer aux comités de pilotage du projet (deux fois par an).

- **Avantages de la collaboration pour le CCR pour les eaux occidentales septentrionales**

→ Le Marine Institute disposerait, via ce projet, du financement nécessaire pour développer le plan de gestion demandé par le CCR Nord Ouest sur la Mer Celtique.

→ L'extension de l'atlas des pêcheries à la zone CIEM VIIg (sous réserve d'acceptation de l'administration irlandaise pour la transmission des données).

→ Une plus grande portée des résultats du fait de l'intégration à un projet transnational, et un plus grand poids auprès de la Commission Européenne.

- **Calendrier et budget**

Ouverture de l'appel d'offre : 14 février. Fermeture fin avril.

Résultats de l'appel d'offre : automne 2011.

Début du projet : janvier 2012.

Durée : 2 ans.

Budget total du projet : 1,6 Million €. Dont FEDER : 1 Million €.